



Avis de publication d'un règlement d'emprunt

Lors de sa séance tenue le 15 juin 2023, le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT CA-2023-394 AUTORISANT L'IMPLANTATION ET LES ACQUISITIONS REQUISES AUX FINS DE LA MISE EN PLACE DU SERVICE 911 DE PROCHAINE GÉNÉRATION ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT.

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement suite à la procédure d'enregistrement de ces personnes tenue du 10 au 14 juillet 2023, et a été approuvé par la ministre des Affaires municipales le 6 septembre 2023.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté sur <http://longueuil.quebec/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec.

Donné à Longueuil, le 19 septembre 2023
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière